



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DEMENAGEMENT 49, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**Vu** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**Vu** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**Vu** le code de la route,

**Vu** l'article 610-5 du code pénal,

**Vu** la demande écrite de Monsieur GOMES Georges en date du 5 décembre 2024,

**Considérant** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement sis 49, rue de la République à Pont-Audemer.

ARRÊTÉ :

Article 1 : Monsieur GOMES Georges est autorisé à stationner un véhicule de chantier ainsi qu'un monte-charge au droit du 49, rue de la République à Pont-Audemer, sur les stationnements réglementaires, afin de procéder à un déménagement, le samedi 7 décembre 2024, de 8 heures à 12 heures.

Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le vendredi 6 décembre 2024, pour la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services communautaires et Monsieur GOMES Georges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressé.

Fait à Pont-Audemer, le 12 décembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

